M-401

Motion de Mmes Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Mme Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, Mme Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, Mme Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, Mme Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et Mme Nicole Valiquer Grecuccio: «Aménageons le triangle de Villereuse».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 3 décembre 2003)

MOTION

Considérant:

– la forte densification qu'a connue le triangle de Villereuse ces dernières années due à la construction de plusieurs immeubles destinés au logement;

– que plusieurs ruelles du quartier n'ont pas de trottoirs (ruelle du Midi, rue Saint-Laurent (basse), ruelle du Couchant);

– que le parcage sauvage s'est intensifié alors qu'il existe un parking public sous-utilisé à 100 mètres;

– que l'accès de certaines ruelles est quasiment impossible pour les Services de la voirie ou pour le Service d'incendie et de secours;

– que le caractère privé de plusieurs rues rend les projets d'amélioration très difficiles;

– que de nombreuses voitures traversent à une vitesse excessive les ruelles pour éviter les feux situés en bas de la rue Adrien-Lachenal ou en haut de la rue de Villereuse;

– que ce quartier se prête particulièrement bien à la mise en zone piétonne étant donné l'étroitesse et le relief particulier des ruelles ainsi que les nombreuses terrasses de cafés fort sympathiques qui s'y développent;

– que ce quartier présente des bâtiments dont les qualités architecturales méritent d'être mises en valeur;

– que des études visant à améliorer l'aménagement des ruelles du triangle ont déjà été réalisées par les services compétents de la Ville, mais qu'elles n'ont jamais été mises en application,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de présenter un projet global d'aménagement des ruelles du triangle de Villereuse;

– de mettre en place des mesures de modération de trafic assurant la sécurité des promeneurs(euses) et des habitant(e)s et favorisant la convivialité développée par les commerçant(e)s (mise en zone résidentielle, rues piétonnes, sens uniques, etc.).